

# PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT PILOTE POUR LES PRODUCTEURS DES TNO

## FOIRE AUX QUESTIONS

### **Quel est l'objectif du Programme d'encouragement pilote pour les producteurs?**

Le programme d'encouragement pilote pour les producteurs est conçu pour soutenir les étapes d'avant-projet et de développement des films qui ont le potentiel de devenir des productions cinématographiques commercialement viables, et de contribuer à la valeur économique du secteur ténénois du film et des arts médiatiques.

### **Comment puis-je démontrer que mon projet est commercialement viable?**

La viabilité commerciale potentielle peut être démontrée de plusieurs façons; par exemple, l'intérêt affiché par des bailleurs de fonds et des diffuseurs reconnus et établis, l'engagement d'une équipe expérimentée qui a déjà connu des succès, ou l'opportunité ou la pertinence du sujet traité pour un large éventail de la population.

### **Qui peut présenter une demande?**

Les candidatures sont ouvertes aux producteurs professionnels ténénois ayant démontré leur capacité à produire des films et d'autres projets médiatiques commercialement viables. Les coproductions avec des entreprises extérieures aux TNO sont également admissibles, tant que les droits détenus par les Ténénois dans un projet sont égaux ou supérieurs à 51 %.

### **Quelle est la date limite de demande?**

Il n'y a aucune date limite de dépôt des demandes; cependant, le financement de ce programme se reconstitue le 1er avril (le premier jour de l'exercice financier) et les fonds doivent être utilisés au cours de l'année où ils ont été accordés.

### **À quelle fréquence puis-je déposer une demande?**

Deux demandes au titre du Programme d'encouragement pilote pour les producteurs par exercice financier seront autorisées par candidat; mais une seule demande au titre du programme peut être active à la fois.

### **Puis-je déposer une demande si mon projet s'est vu accorder du financement au titre d'un autre programme du GTNO?**

Le Bureau du cinéma des TNO examinera les demandes qui ont déjà reçu du financement au titre de programmes tels que ceux du Conseil des arts des TNO ou du programme de financement du secteur ténénois du film et des arts médiatiques (PAEDE); cependant, les candidats ne peuvent pas cumuler le financement venant de plusieurs fonds du GTNO pour la même activité.